Au nom d'Allah clément et miséricordieux

وَقَالَ رَبُّكُمُ أَدْعُونِيٓ أَسْتَجِبُ لَكُوْ

« Et votre Seigneur dit : Invoquez-Moi, Je vous répondrai » (Ghâfir v 60)

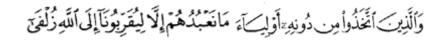
PEUT-ON DEMANDER L'INTERCESSION DES SAINTS?

L'obscurantisme, le charlatanisme, la superstition, les fausses croyances et les pratiques hérétiques se sont répandus dans la communauté musulmane à notre époque. Une de ces fausses croyances et pratiques hérétiques est la vénération vouée à des personnes qualifiées de « Al-awliya' et As-sâlihîne » les saints et les vertueux. On les invoque à la place d'Allah et on croit qu'ils ont le pouvoir de réaliser les vœux et conjurer les maux. On croit aussi à leur intercession, c'est pourquoi on les glorifie en célébrant des cultes autour de leurs tombeaux et mausolées. Et ceci est répandu dans nos pays comme les pays du Maghreb, l'Égypte, la Syrie, l'Irak, la Turquie, le Pakistan ou encore l'Indonésie...

Cette situation est le résultat de l'ignorance. Il a été dit que « l'ignorant s'inflige à lui-même le mal qu'on n'oserait pas infliger à son pire ennemi ». Nous vivons à une époque où l'on ignore tout ou presque de la parole d'Allah et de la sagesse de Son Messager.

Que ceux qui se réfugient sous la protection des saints qui leur célèbrent des cultes, qui croient que le fait d'offrir des cierges et d'immoler des offrandes soient de nature à leur attirer les faveurs d'Allah, sachent est une œuvre d'idolâtres et d'associationnistes. Car seul Allah est digne de recevoir la dévotion de ses créatures et Lui seul entend leurs prières et leurs suppliques. Seul Allah est à même d'exaucer leurs vœux et de bénir leurs offrandes. C'est en cela qu'Il est la divinité, Unique et sans associé.

Les mécréants d'antan qui priaient des divinités telles Al-Lât et Al-'Ouzzâ, ne croyaient pas qu'elles avaient le pouvoir de créer ni même celui de faire descendre la pluie. Ils croyaient seulement qu'elles pouvaient intercéder auprès d'Allah. Allah dit :



(Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils rapprochent davantage d'Allah... ») Az-Zummar, verset 3.

Pourtant, Allah leur a dépêché le Messager, comme Il avait fait pour les nations auparavant, pour rectifier le tord de leur croyance et leur montrer la vraie foi. Allah dit :

(Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner ») Al-Isra' v56.

Allah dit, aussi:

(Dis: « invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors d'Allah. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et il n'a personne parmi eux pour le soutenir ») Saba' v22.

En montrant leur incapacité à dissiper le malheur ou à le détourner et le fait qu'elles ne prennent pas part à la création des cieux et de la terre et qu'elles ne possèdent rien. Allah met en évidence l'erreur de prendre pour dieux de telles fausses divinités.

Le Prophète, sur son lit de mort, a mis en garde la communauté des croyants contre la vénération des tombeaux pris pour des lieux de prière. Il dit : « Maudits soient les Juifs et les Chrétiens qui ont utilisé les lieux de sépultures de leurs prophètes comme lieux de prière ».

Il faut savoir aussi que le défunt dont on demande la protection ou l'intercession auprès d'Allah ne possède plus aucun pouvoir pour lui-même et encore moins pour autrui. Toute personne de bon sens comprendra que le mort qui ne possède plus la maîtrise de son propre corps ne peut agir ni en bien ni en mal, que ce soit pour lui ou pour quelqu'un d'autre. Le Prophète dit à ce sujet : « L'œuvre du fils d'Adam s'arrête avec sa mort, à part trois choses : une charité qui perdure (un puits, une école, une mosquée...), une science bénéfique aux hommes et une progéniture vertueuse qui

invoque pour lui ». En plus, ce hadith montre que c'est le mort qui profite de la prière du vivant avec lequel il ne peut plus communiquer. Allah dit :

(Tandis que ceux que vous invoquez en dehors de lui ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation et, même s'ils entendaient, ils ne sauraient pas vous répondre, et le Jour du Jugement, ils nieront votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé) Fâtir v13-14.

Invoquer quelqu'un d'Autre qu'Allah est une œuvre vaine et infondée. Allah dit:

(Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter, ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce...) Younûss v106-107.

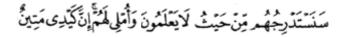
Dans ces versets, on trouve un démenti cinglant pour ceux qui prétendent qu'après la visite de la tombe de tel ou de tel saint, il a eu ce qu'il voulait. Par ailleurs, son vœu s'est certainement réalisé pour une des deux raisons suivantes :

1. Ce vœu est dans le pouvoir des créatures telles que les démons qui convoitent les simples d'esprit autour des tombeaux des saints ou des monuments des idoles pour se jouer de leur naïveté, comme ils se sont joués des mécréants de tous les temps. Ces démons entrent en contact avec les sorciers et autres charlatans de ces lieux pour les informer de choses pouvant contenir une part minime de vérité, leur permettant ainsi de réaliser des prodiges. Ces réalisations prennent la forme d'apparitions, de songes ou autres pseudo-miracles, de vœux réalisés ou de guérison. Allah dit :

وَقَيَّضَ نَا لَمُهُمْ قُرَنَاءَ فَزَيَّنُوا لَكُم مَّا بَيْنَ أَيْدِيمِمْ وَمَا خَلَفَهُمْ

(Et Nous leur avons destiné des compagnons inséparables (des démons) qui leur ont enjolivé ce qui était devant et derrière eux (leurs actions présentes et futures)...) Fussilat v25.

2. Ce vœu fait partie des choses qui relèvent exclusivement d'Allah le Très-Haut, comme le don de la vie et de la mort, la santé, la richesse ou la pauvreté. Dans ce cas, le vœu s'est réalisé par la volonté divine et non par la « baraka » (bénédiction) d'un quelconque saint. La concomitance des deux évènements (le recours aux saints et la réalisation du vœu par Allah) ne fait que renforcer l'égarement des ignorants. Allah dit :



(... Nous allons les mener graduellement par où ils ne savent pas. Et Je leur accorde un délai, car mon stratagème est sûr!) Al-qalam v44-45.

L'homme raisonnable ne doit pas succomber à de telles superstitions. Il doit attacher son cœur à son Créateur et espérer en Lui. Il doit l'invoquer par ces beaux noms ses qualités sublimes et se rapprocher de lui par la multiplication des actes. C'est seulement ainsi que ses prières seront exaucées, et non en cherchant l'intercession de faibles créatures, ignorantes et incapables tout comme lui. À plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un mort qui n'est plus de ce monde. Satan ne fait que détourner à son avantage la faiblesse des humains en leur enjolivant de telles sornettes.

Certaines personnes prétexteront que 'Omar ibn Al-Khattab (qu'Allah l'agrée) a invoqué Allah par l'intercession d'Al 'Abbass ibn 'Abdilmoutallib (qu'Allah l'agrée), l'oncle du Prophète. Il serait bon de préciser qu'Omar n'a pas eu secours à l'intercession ni de quelqu'un d'obscur ni d'un mort. Al-Abbass, dont la valeur et la vertu sont notoirement était vivant et pouvait associer sa prière à celle de 'Omar et des musulmans.

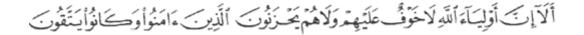
Les miracles et les dons surnaturels

Les gens dans leur ignorance, ont perdu de vue les vrais sens des mots « mou'jiza » qui veut dire « miracle » et « karama » qui veut dire « don surnaturel ». Ils les ont maladroitement utilisés et à des fins peu glorieuses.

Mou'jiza (nom féminin en arabe): C'est une réalisation ou manifestation miraculeuse qu'Allah rend possible pour un prophète ou un messager afin de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission. Elle est par définition édifiante et inimitable pour les contemporains de ce prophète ou messager. Dans le Coran le mot mou'jiza n'est jamais employé, mais plutôt « âyah », on retiendra l'arche de Nouh (Noé), la chamelle de Saleh, l'ouverture de la mer pour Moussâ (Moïse), la guérison des maladies pour 'Issâ (Jésus), et le sublime Coran pour notre Prophète Muhammad...

Karama (nom féminin en arabe) : C'est un don qu'Allah accorde aussi bien en faveur à ses alliés qu'en épreuve à d'autres de ses serviteurs. Il est très difficile de faire la distinction entre les deux. Mais il est important de distinguer la supercherie du charlatan de la vraie *karama* accordée à un saint homme. Ce qui pose la question suivante : Qui sont les saints et les vertueux, les alliés d'Allah?

Allah les identifie en disant:



(Certes les alliés d'Allah n'ont à éprouver ni crainte ni chagrin, ceux qui auront cru et qui craignent (Allah)) Younûss v62-63.

La vertu et la sainteté d'une personne seront donc appréciées selon le degré de sa foi et de la crainte révérencieuse qu'elle a d'Allah. Ce n'est, donc, pas une question de prétention, mais seul Allah est juge en la matière. Ce statut, lorsqu'il est justement acquis, ne suppose nullement l'infaillibilité ni la capacité de produire du miraculeux à volonté. Les *karamat* qu'Allah pourrait accorder à ses serviteurs ne dépendent ni de leurs souhaits et ni de leurs volontés.

Votre site:

www.islamhouse.com